# ATELIER FINANCE VERTE
# NANTES 6 MAI 2025

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# DÉROULÉ DE NOTRE ATELIER PÉDAGOGIQUE

- ✓ Définitions de finance verte.
- ✓ Éléments de cadrage international, européen et français
- ✓ Le circuit du financement de l'économie, les instruments financiers liés à la finance verte et durable
- ✓ Le rôle des États et gouvernements
- ✓ Le rôle des banques centrales
- ✓ Questions - Réponses

# PARTIE 1 : DÉFINITIONS

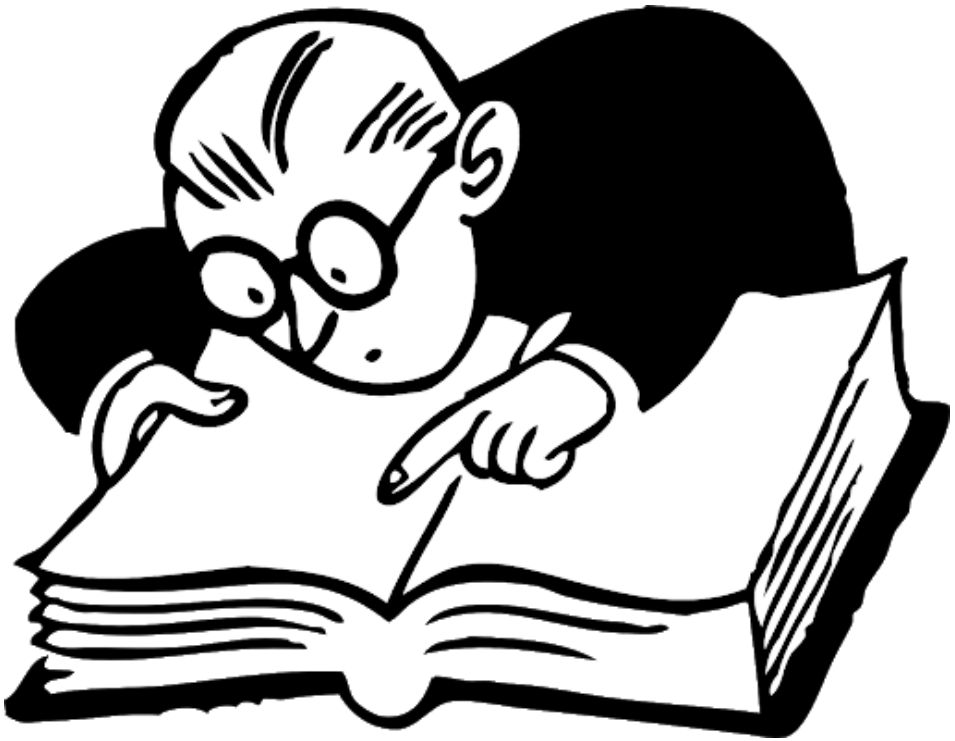

# QU'EST-CE QUE LA FINANCE VERTE ?

- **La « finance verte » désigne l'ensemble des initiatives de financement au profit d'investissements bénéfiques à l'environnement et la biodiversité** (*Green Finance Study Group – groupe de travail du G20, rapport 2016).*

# CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE MENACE MONDIALE

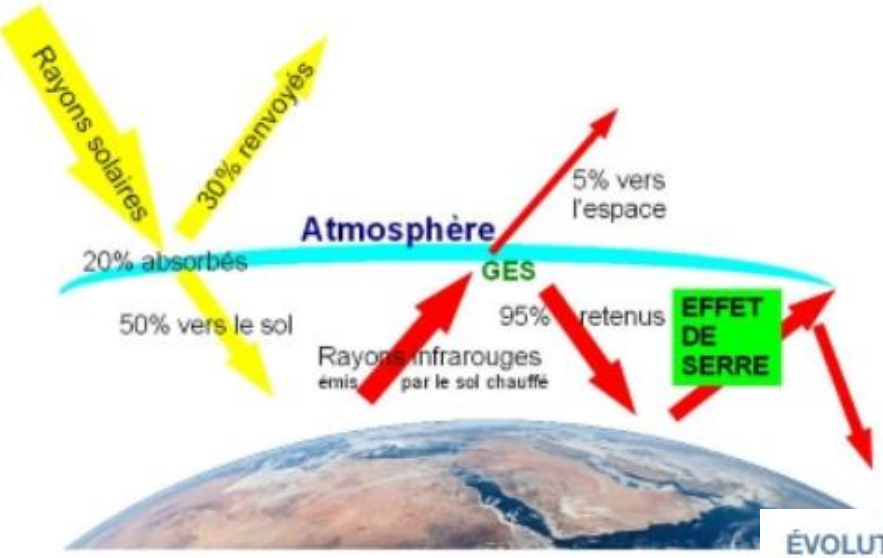


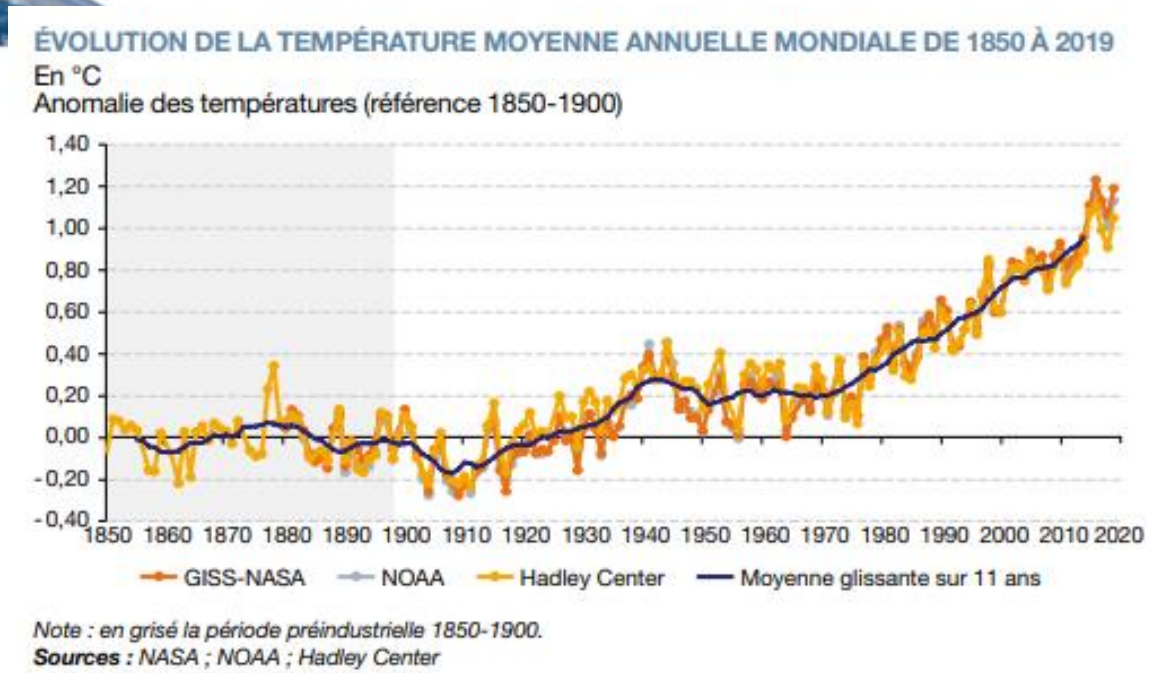


*Note : en grisé la période préindustrielle 1850-1900.*
***Sources :** NASA ; NOAA ; Hadley Center*

# CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE MENACE MONDIALE

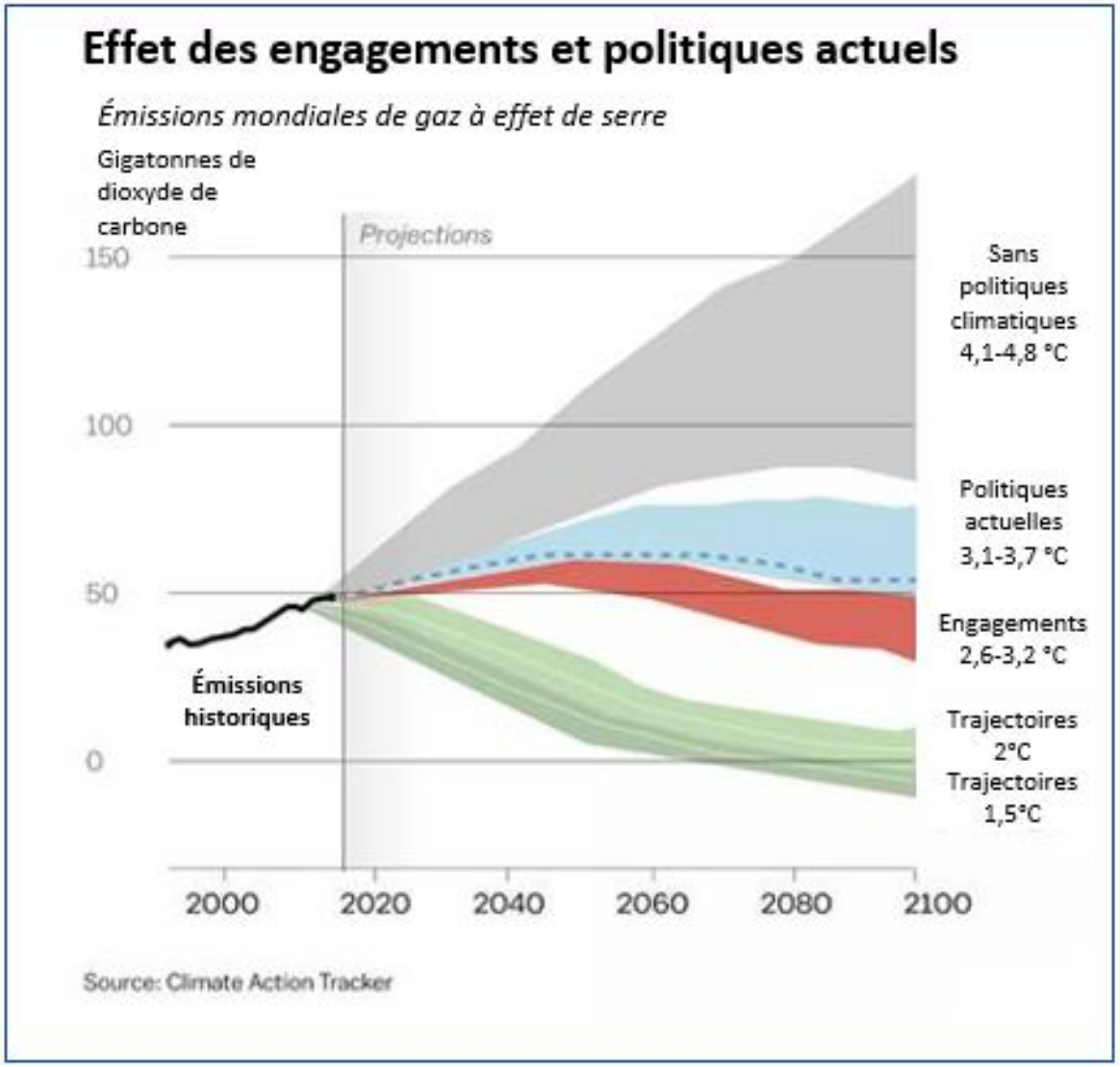


COP21 · CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

# LE ROLE DU SYSTÈME FINANCIER

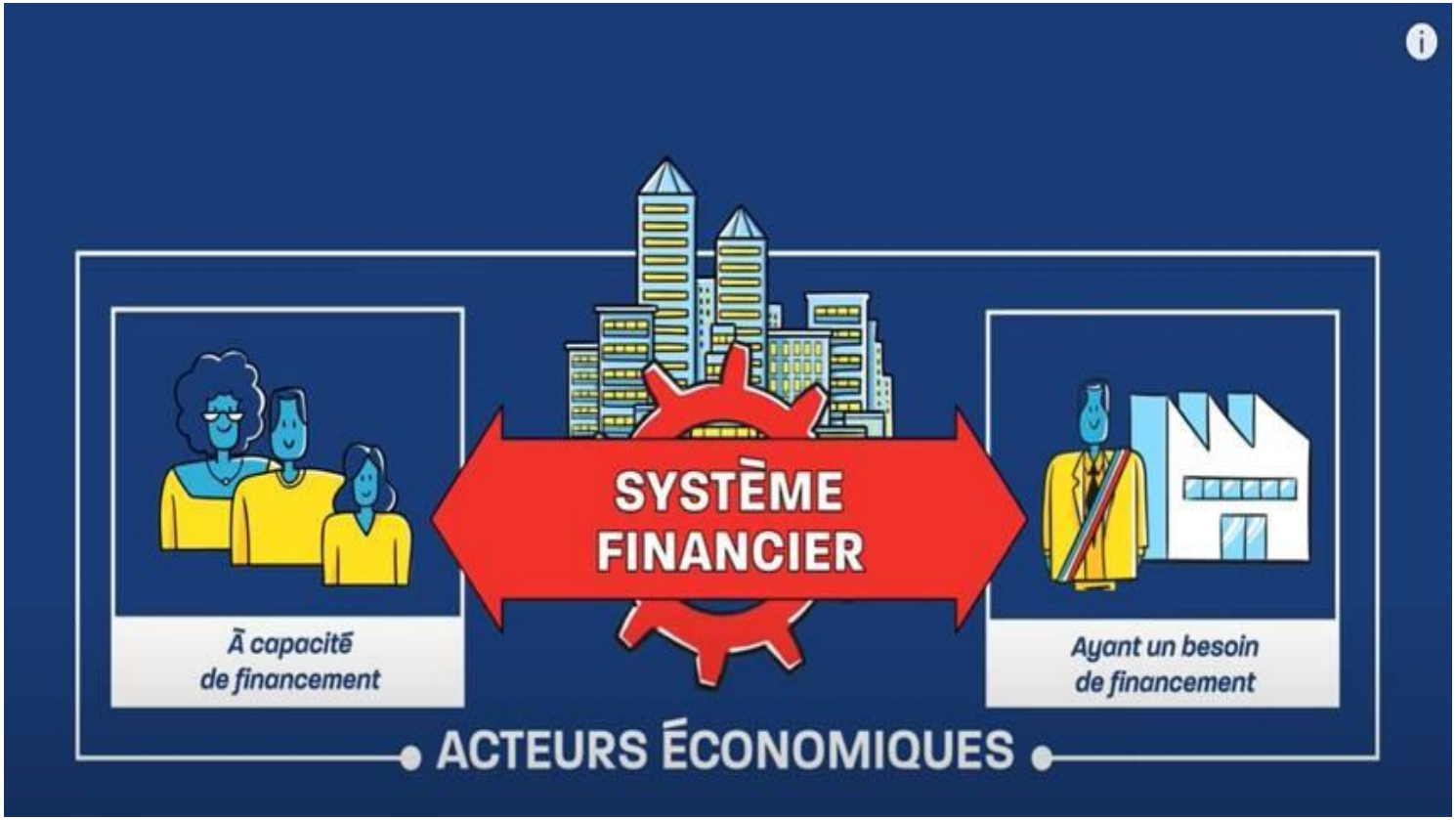

# QU'EST-CE QUE LA FINANCE DURABLE ?

**La finance durable désigne l'ensemble des initiatives de financement au profit d'investissements qui répondent à des préoccupations socio-environnementales.**

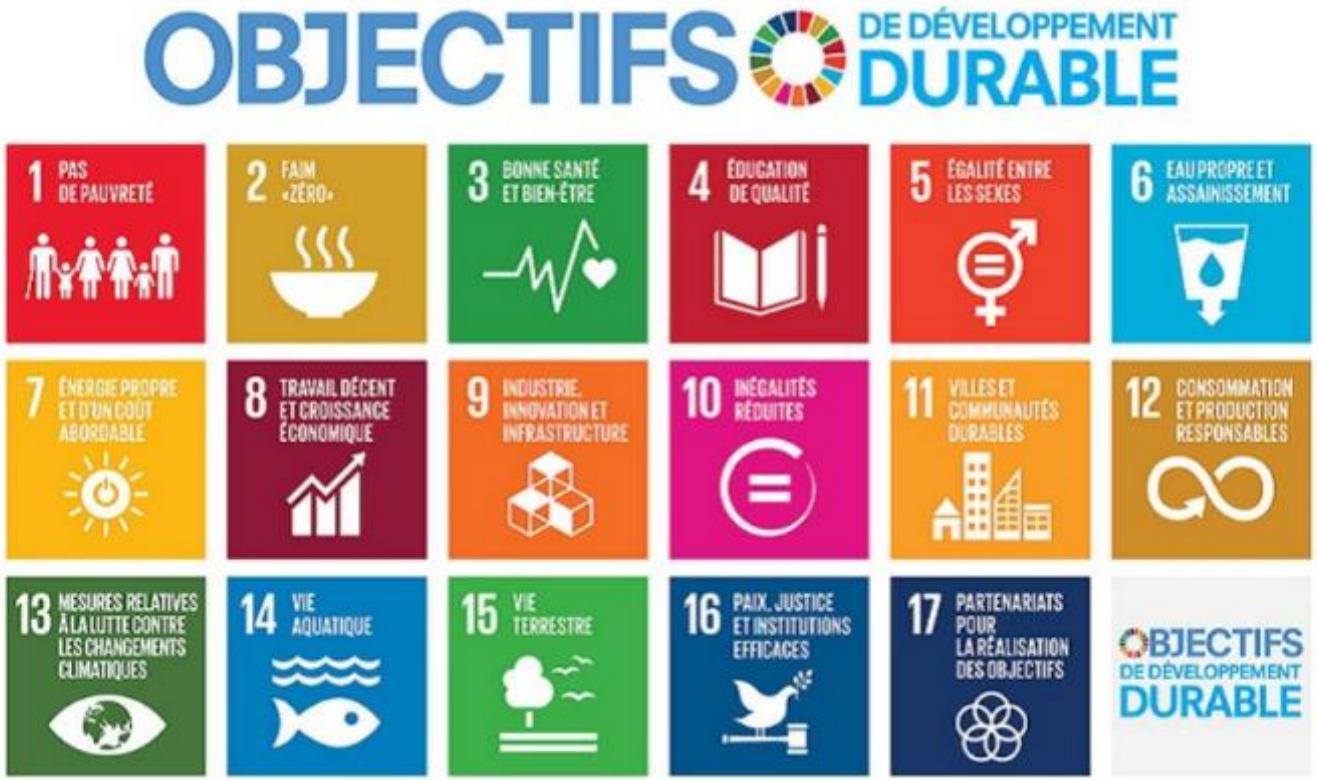

# LA FINANCE DURABLE EN INFOGRAPHIE

# COMMENT PARVENIR A NOS AMBITIONS EN MATIÈRE DE FINANCE VERTE ET DURABLE ?

**Cela dépend de notre capacité à financer des investissements avec impacts sociétal et environnemental positifs, ce qui nécessite une (ré)allocation massive des capitaux d'ici 2030.**

# PARTIE 2 : ÉLÉMENTS DE CADRAGE INTERNATIONAL, EUROPÉEN ET FRANÇAIS

# CADRE INTERNATIONAL ET CADRE EUROPEEN

United Nations Framework Convention on Climate Change

## Accord de Paris

- Pour la première fois, toutes les nations s'engagent à lutter contre le changement climatique.
- Objectif central : maintenir l'augmentation de la température au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2°C et poursuivre les efforts pour limiter encore davantage cette augmentation à 1,5°C.
- Cet accord exige de toutes les parties qu'elles fassent tout leur possible pour présenter des « contributions déterminées au niveau national » (CDN) et qu'elles renforcent ces efforts dans les années à venir.

## Objectifs de développement durable

- Le 25 septembre 2015, les pays ont adopté un ensemble d'objectifs pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable (voir Annexe).
- Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années.

## Convention sur la diversité biologique

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

## Cadre énergie-climat 2030

- feuille de route pour la réduction des gaz à effet de serre, en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et en améliorant l'efficacité énergétique.

## Directive-cadre sur les déchets

- principe « pollueur-payeur » ;
- objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre d'ici à 2020 (50 % pour les déchets ménagers et 70 % pour les déchets de construction et de démolition.

## Directive-cadre sur l'eau

- lutte contre la pollution des eaux urbaines résiduaires et de l'agriculture ;
- plan de gestion des bassins hydrographiques.

Pacte vert de l'UE 2019

Plan de relance de l'UE : Next Generation EU 2020

# CADRE FRANCAIS

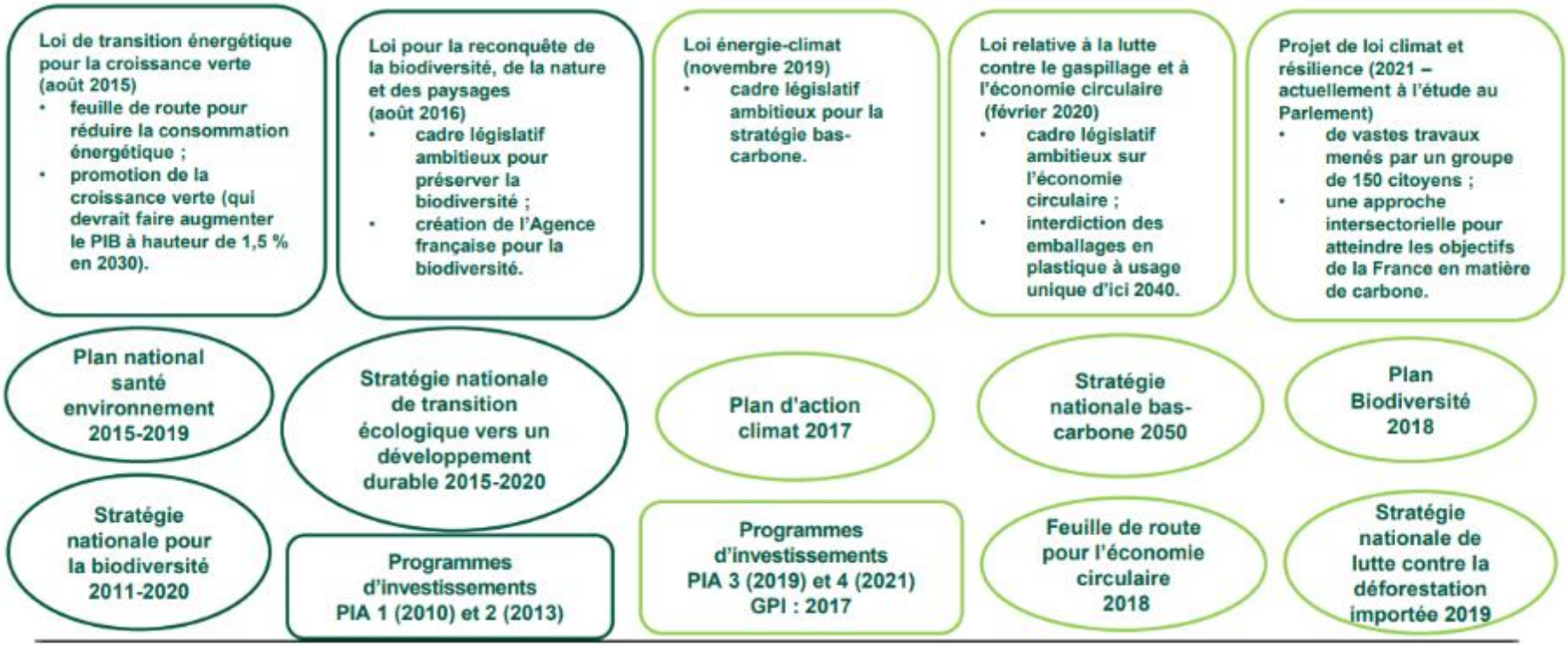


**40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990***

**Neutralité carbone nette en 2050**

# LA COP 21 OU L'ACCORD DE PARIS

# PARTIE 3

- **Le circuit du financement de l'économie en général**
- **Les instruments financiers liés à la finance verte et durable**

# LES CIRCUITS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE « L' ÉPARGNE FINANCE LES INVESTISSEMENTS»

État

Entreprises

Ménages

Agents à besoin de financement

Agents à capacité de financement

# LE POTENTIEL EST IMMENSE  POUR LA FINANCE VERTE ET DURABLE

Agents à besoin de financement

Agents à capacité de financement

Besoin de financement ODD : 5 000 Mds USD par an (flux)

Épargne financière mondiale 233 000 Mds USD (stock au 31/12/2022)

# VIDÉO LES ABC DE L' ÉCONOMIE : COMMENT LES ENTREPRISES SE FINANCENT-ELLES ?

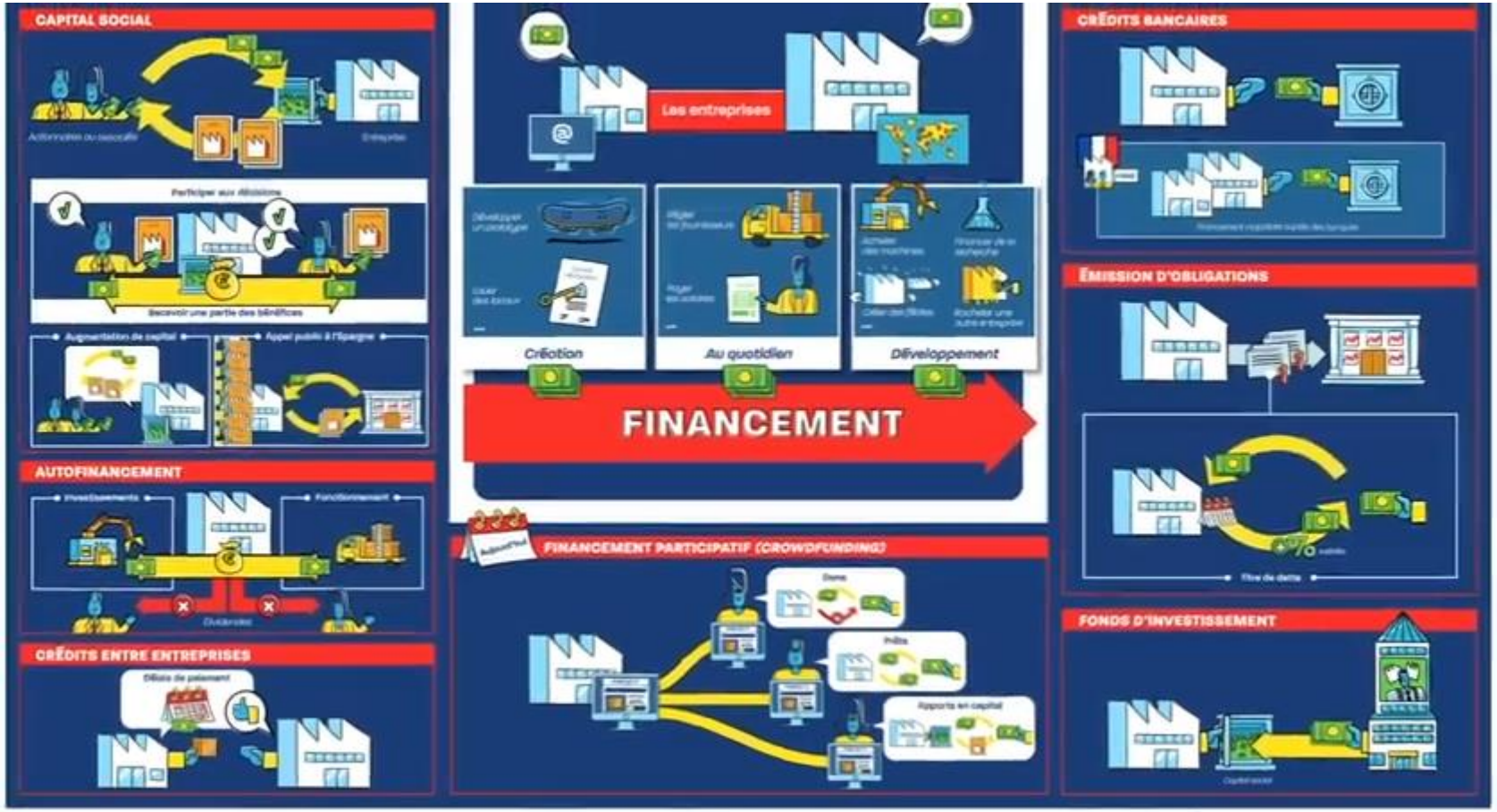


une entreprise dispose de divers moyens pour se financer,

# LES SOURCES DE FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE

Financement interne

Financements externes

Financement via les marchés financiers

Financement intermédié

Actions

Obligations

Titres sur le marché monétaire

Emprunt bancaire

Crédit-bail

# APPLIQUONS CES PRINCIPES AU FINANCEMENT D'UN INVESTISSEMENT VERT

LABEL BAS CARBONE

Financements externes

Financement de marché

Financement intermédié

Actions

Obligations

Emprunt bancaire

# EXEMPLES D'INVESTISSEMENT VERT PAR UN INVESTISSEUR PRIVÉ

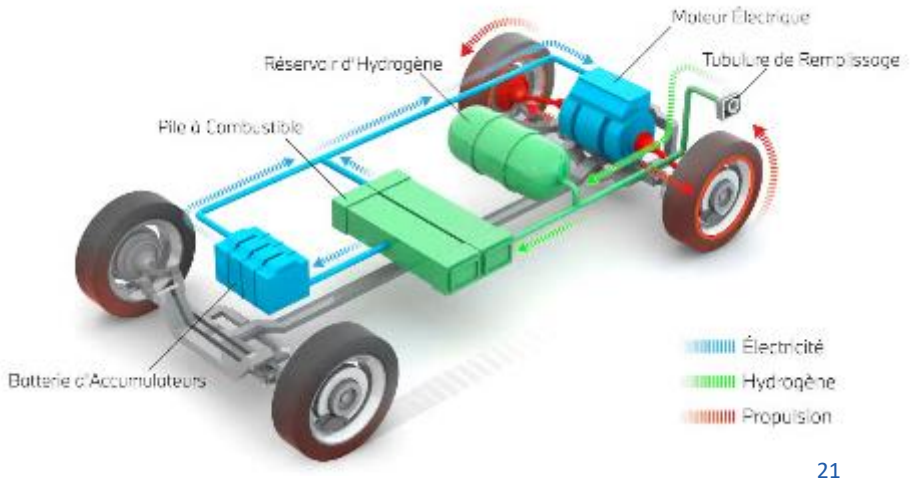

# EXEMPLES D'INVESTISSEMENT VERT OU DE DÉPENSES VERTES PAR UN ACTEUR PUBLIC

# EXEMPLES DE FINANCEMENT VERT PAR UN INVESTISSEUR PUBLIC

Entreprises & Finance > Banques / Finance

## La Ville de Paris émet son 2e green bond

Par **Delphine Cuny** | 11/11/2017, 9:00 | 359 mots

**La capitale a émis pour 320 millions d'euros d'obligations "développement durable" (impact environnemental et social) à long terme (17 ans). Sa première obligation verte remontait à fin 2015.**

## FINANCE VERTE : SUCCÈS POUR LES OBLIGATIONS CLIMAT DE L'AFD

PUBLIÉ LE 08 NOVEMBRE 2017

Climat

Pour financer des projets utiles dans la lutte contre le changement climatique, l'AFD vient d'emprunter 750 millions d'euros sur les marchés financiers à travers des obligations « vertes ». Une opération à succès puisque la demande des investisseurs a été quatre fois supérieure à l'offre. De bon augure avant les prochaines opérations du genre déjà prévues.

ARTICLES LES PLUS LUS

Sahel : 22 projets en images et en résultats

# COUP DE PROJECTEUR SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

## Cumulative regional green bond issuance since 2006

| Region | Green bond markets | Issuers | Amount issued (USDbn) | Change 2021-2022 |
|---|---|---|---|---|
| Africa | 9 | 24 | 4.7 | ↓ |
| Asia-Pacific | 23 | 973 | 512.7 | ↓ |
| Europe | 34 | 647 | 1,001.9 | ↓ |
| Supranationals | - | 17 | 168.5 | ↑ |
| Latin America | 16 | 130 | 37.5 | ↓ |
| North America | 2 | 669 | 434.2 | ↓ |

# COUP DE PROJECTEUR SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

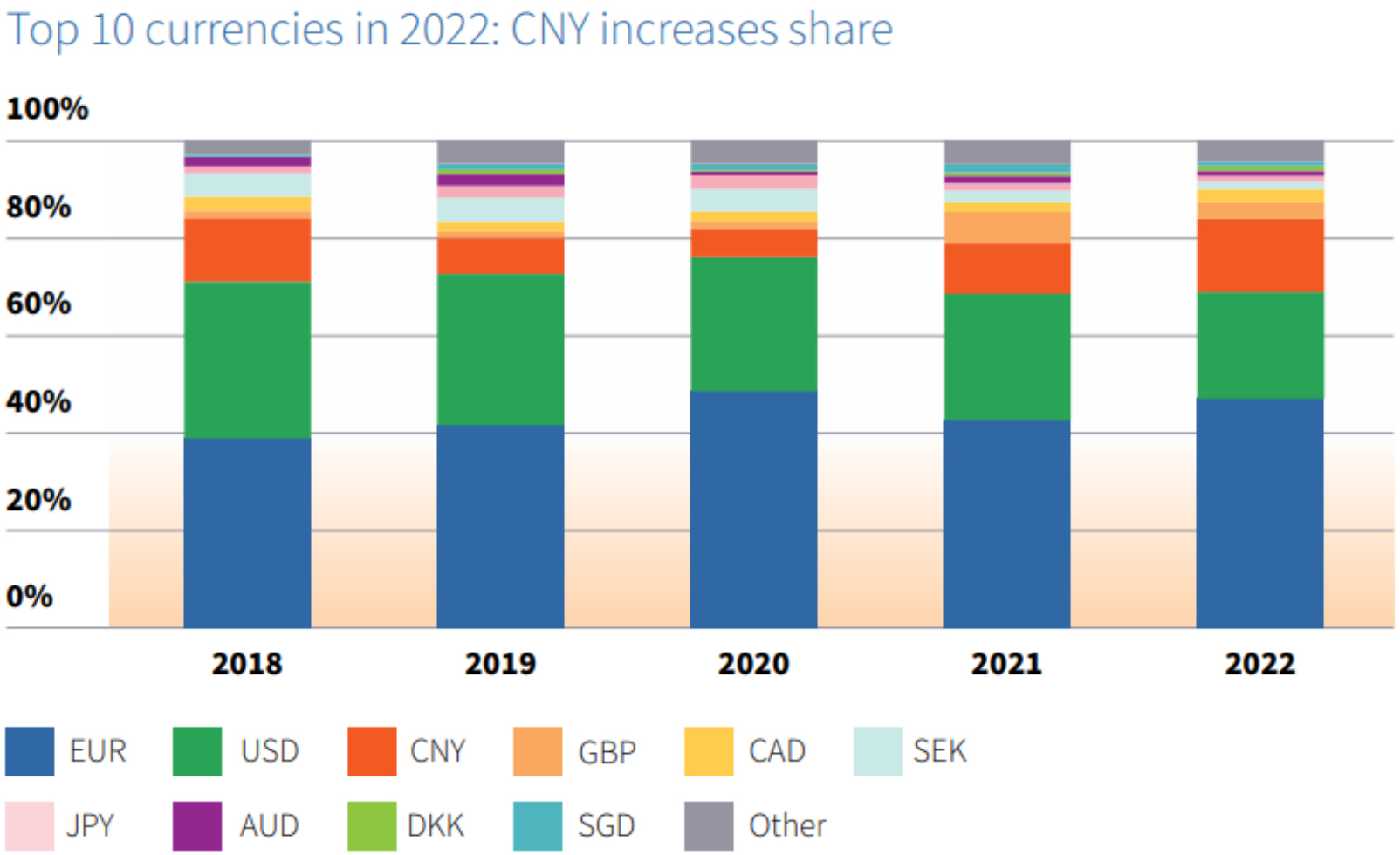

# COUP DE PROJECTEUR SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

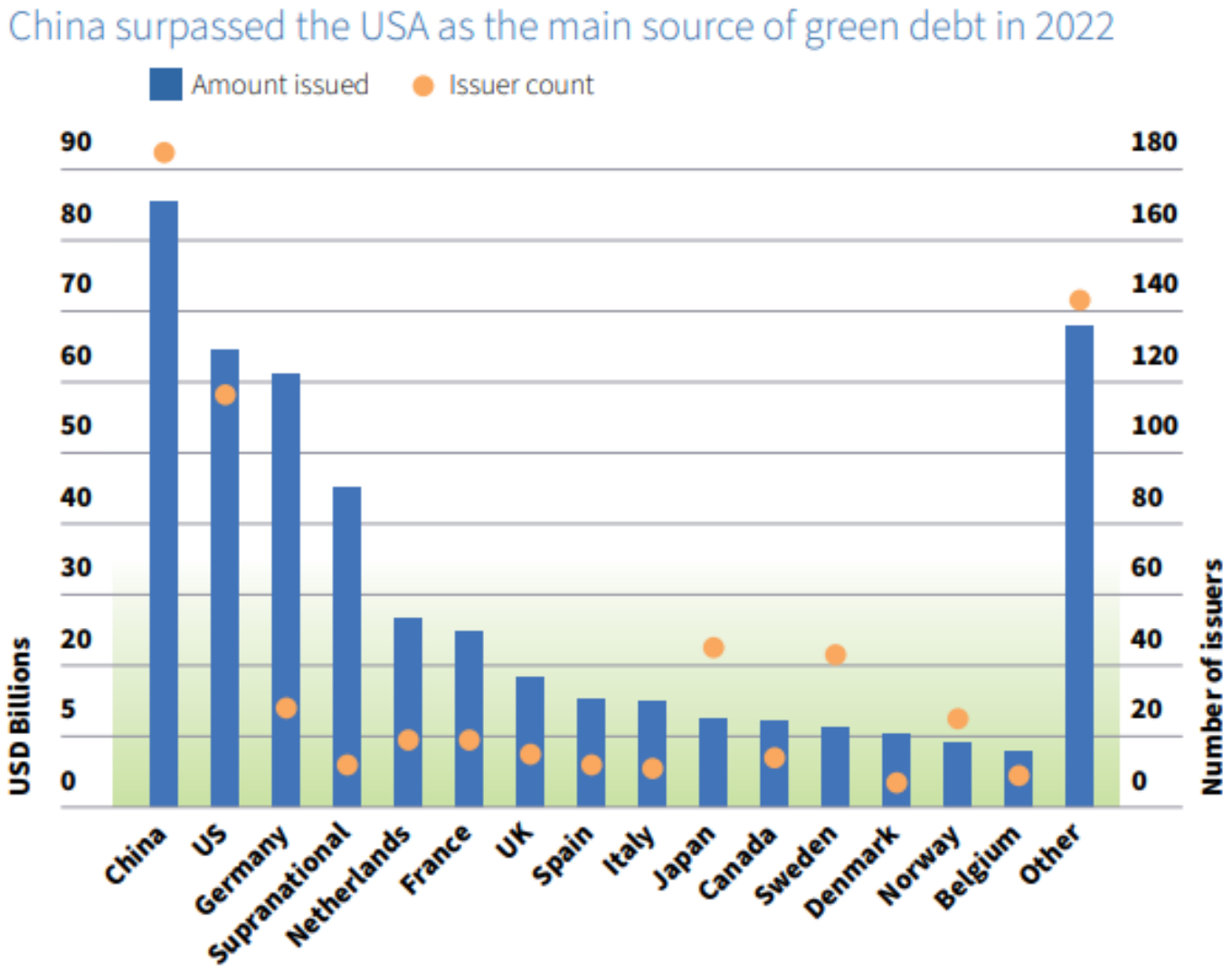

# LA PREMIÈRE OAT FRANÇAISE VERTE

Émission en 2017

Durée : 22 ans

Coupon : 1,75%

Montant initial : 7 Mds €

En-cours actuel > 30 Mds€

# LE CADRE DE L'OAT FRANÇAISE VERTE

3 types d'actions

4 objectifs nationaux

6 secteurs

# LES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2022 GRÂCE AUX ÉMISSIONS D'OAT VERTE => 3 TYPES D'ACTION POUR 4 OBJECTIFS NATIONAUX

Financement de projets environnementaux (**investissements publics**)

Financement de subventions valorisant des projets verts (**dépenses publiques**)

Financement de crédit d'impôt liés à des projets verts (**recettes fiscales en moins**)

maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

# LES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2022 GRÂCE AUX ÉMISSIONS D'OAT VERTE => 3 TYPES D'ACTION POUR 4 OBJECTIFS NATIONAUX

| Atténuation du changement climatique | Protection de la biodiversité | Réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau | Adaptation au changement climatique |
|---|---|---|---|

**9 966**
millions d'euros (M€) alloués en 2022

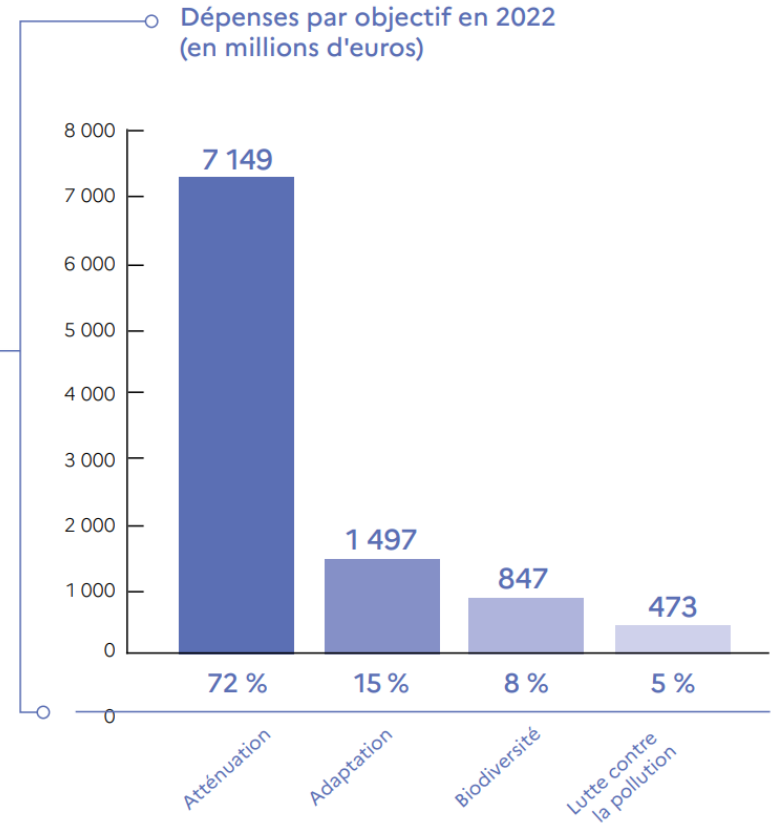

# 6 SECTEURS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DES FONDS LEVÉS

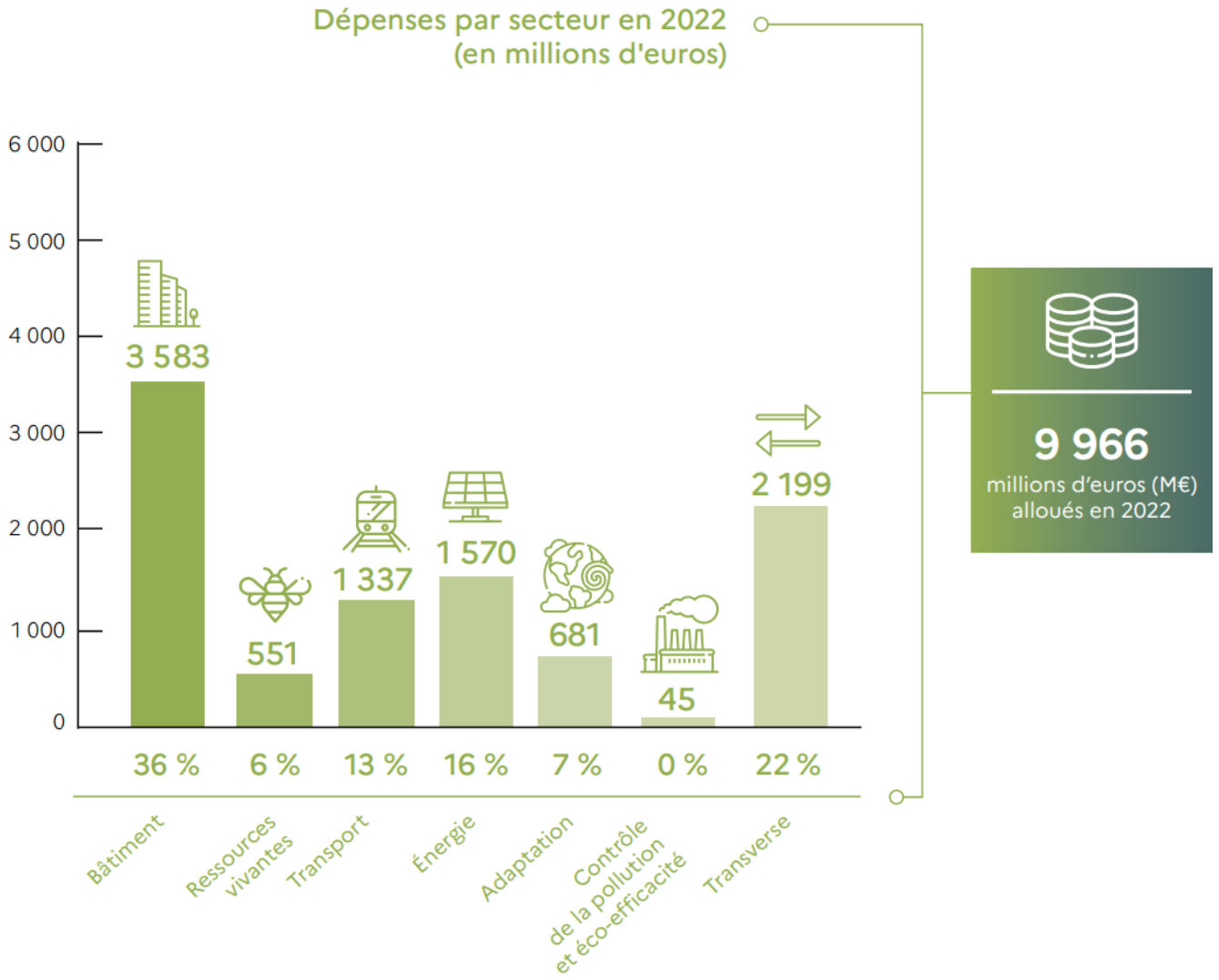

# LE CREDIT D'IMPOT A LA TRANSITION ENERGETIQUE

**3 583 M€**

| | |
|---|---|
| 1 212 M€ | **1.** Crédit d'impôt pour la transition énergétique et MaPrimeRenov' |
| 116 M€ | **2.** Dégrèvement de taxe foncière pour HLM et SEM |
| 144 M€ | **3.** Rénovation thermique des logements |
| 1 914 M€ | **4.** Eco-prêt à taux zéro et TVA à taux réduit sur les travaux de rénovation |
| 2 M€ | **5.** Pilotage du plan « Ville durable » |
| 195 M€ | **6.** Rénovation thermique des bâtiments publics |

maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

# L'ETAT COMPTE DESORMAIS 4 OAT VERTES

2017 : 1ère OAT verte
En-cours = 32,9 milliards €

2021 : 2ème OAT verte
En-cours = 19,3 milliards €

2022 : OAT (€i) verte
En-cours = 6,2 milliards €

2024 : OAT (€i) verte
En-cours = 8 milliards €

Total des émissions > 69,9 milliards €

# VIDEO DE LA COLLECTION ABC DE L'ECONOMIE

# QUI PEUT AGIR ?

États

Entreprises

Ménages

Banques centrales

Banques commerciales

# PARTIE 4 : LE RÔLE DES ÉTATS ET DES GOUVERNEMENTS

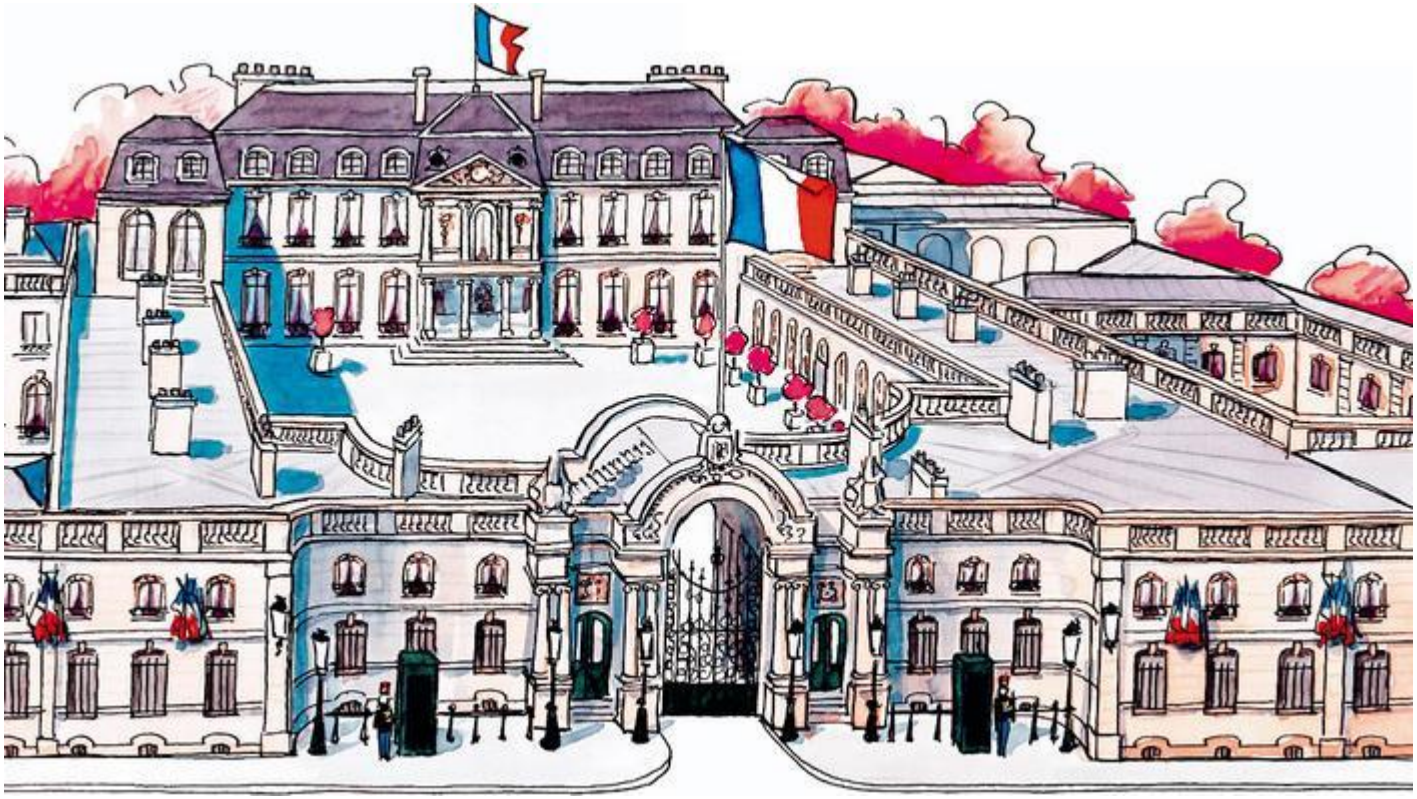

# LE ROLE DES ETATS ET DES GOUVERNEMENTS

**Créer un cadre propice au développement du financement de la transition vers une économie bas carbone**

**Attribuer des incitations fiscales**

**Contrôler et réglementer**

# UN CADRE PROPICE

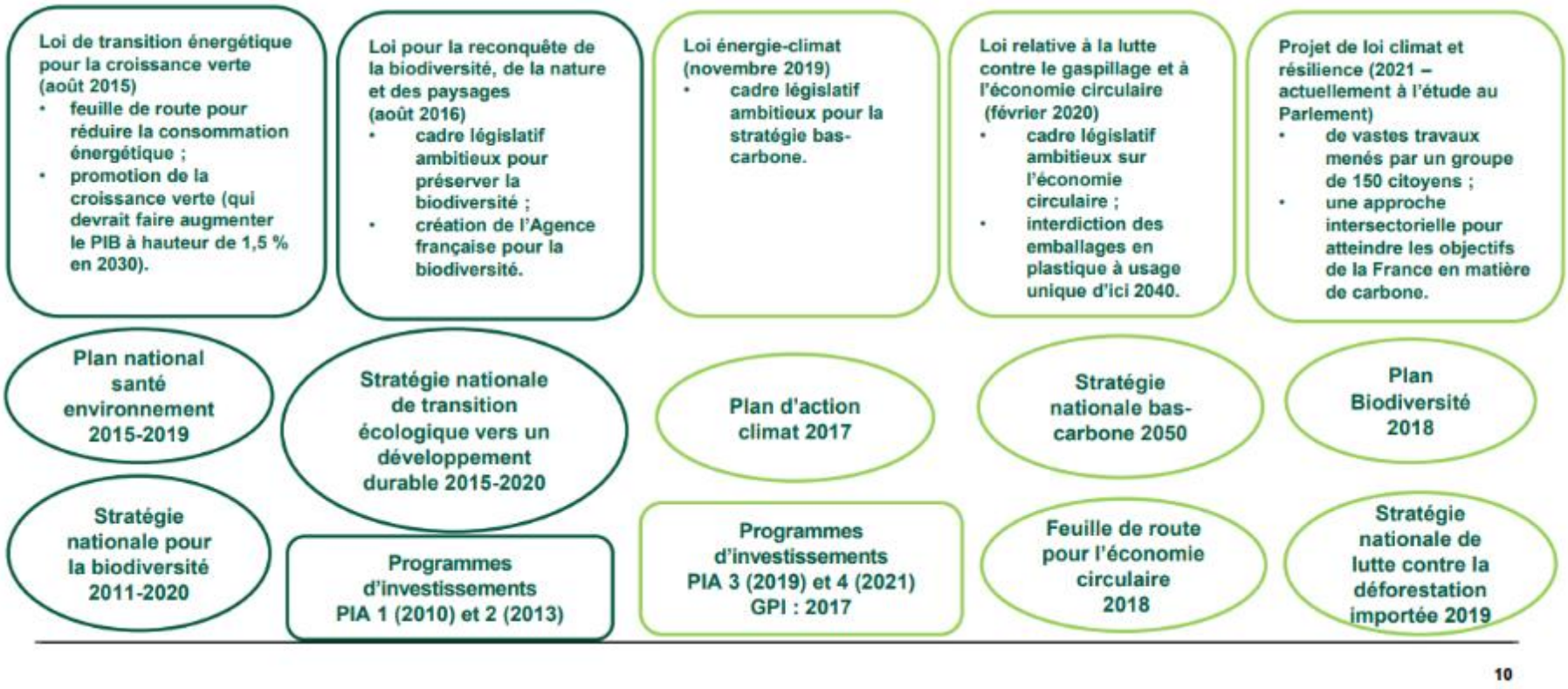


## Le Plan de relance post-covid

# DES INCITATIONS FISCALES

Éco-prêt 0 %

TVA 5.5 %

CITE
Crédit d'Impôt
Transition Energétique

maprimerénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

# CONTRÔLE ET REGLEMENTATION

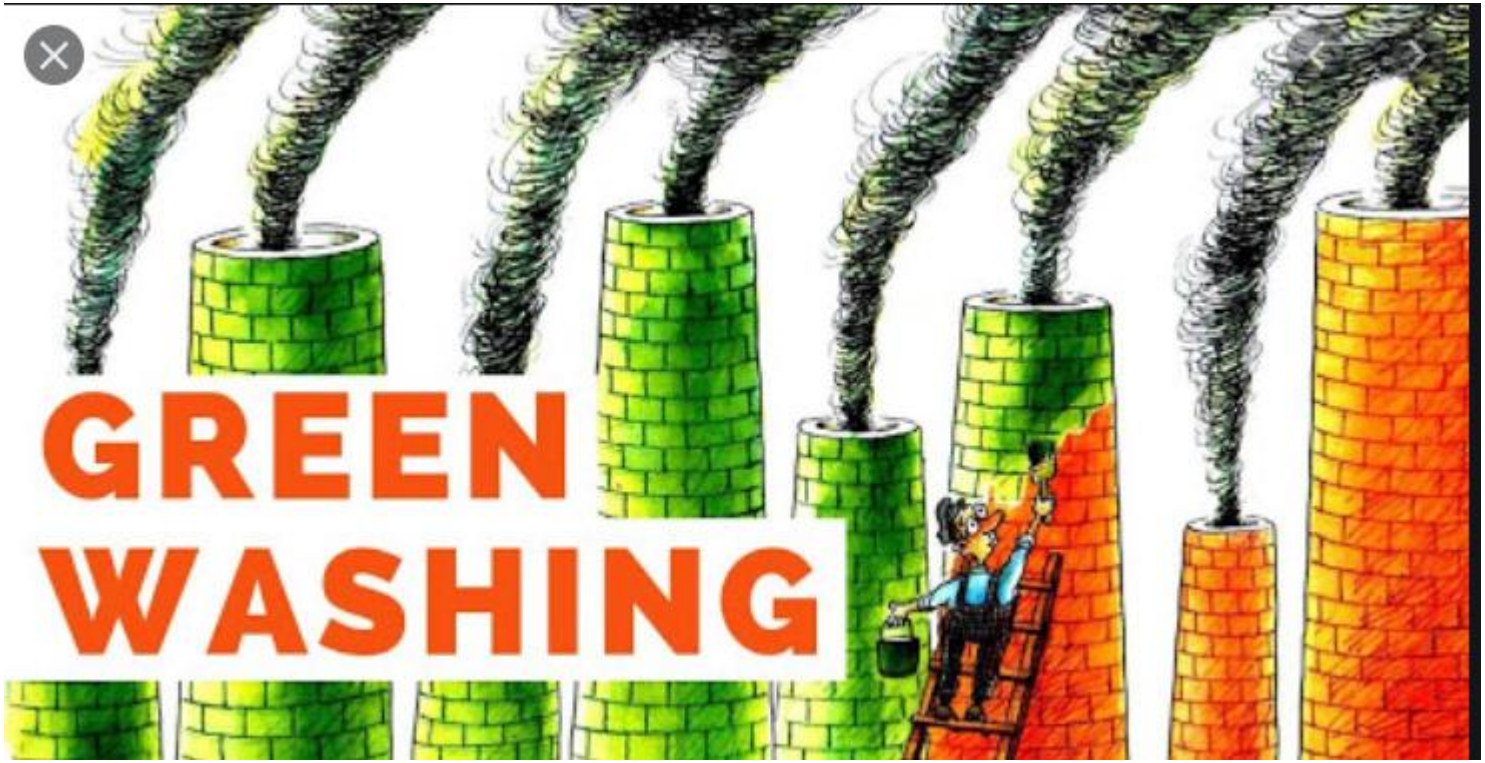

# CE CONTRÔLE EST NECESSAIRE POUR QUE LES EPARGNANTS INVESTISSENT EN CONFIANCE

INVESTISSEMENT • SOCIALEMENT • RESPONSABLE •
Label ISR

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

# QUID DE LA FIABILITÉ DES DONNEES UTILISÉES POUR LES LABELS ?

Données

Choix méthodologiques

finansol
label de la finance solidaire

Label ISR
Épargner, c'est aussi agir.

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

# UNE NECESSAIRE TAXONOMIE

Volonté de créer une classification standardisée au niveau européen (90 activités économiques représentant 80 % des émissions directes de $CO_2$ dans l'Union européenne)

## Les 6 objectifs environnementaux
de la taxonomie européenne

1 **Atténuation** du changement climatique

2 **Adaptation** au changement climatique

3 **Utilisation durable et protection** des ressources aquatiques et marines

4 **Transition** vers une économie circulaire

5 **Prévention et contrôle** de la pollution

6 **Protection et restauration** de la biodiversité et des écosystèmes

# UNE NECESSAIRE TAXONOMIE

Volonté de créer une classification standardisée au niveau européen (90 activités économiques représentant 80 % des émissions directes de $CO_2$ dans l'Union européenne)

Activités **« durables »** : bas-carbone et compatibles avec l'accord de Paris

Activités **« transitoires »** qui pourraient contribuer à la transition mais qui ne suivent pas encore la trajectoire de neutralité carbone

Activités **« habilitantes »** qui réduisent les émissions d'autres activités

Depuis le 1er janvier 2023, plus de 11 000 entreprises, institutions financières et États membres de l'Union européenne sont soumis à la taxonomie européenne : entreprises de plus de 500 salariés avec un bilan supérieur à 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ sont concernées. **Elles doivent indiquer la part de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs dépenses qui correspondent à des activités durables**. À partir de 2024, le seuil sera abaissé à 250 salariés

# PARTIE 5 : QUID DU RÔLE DES BANQUES CENTRALES ?

# LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT SONT UNE SOURCE DE RISQUE FINANCIER

- Il revient en premier aux **décideurs politiques élus** de prendre les mesures appropriées (incitations fiscales, réglementation, subventions etc.).

- **Les banques centrales et les superviseurs** doivent néanmoins exercer leurs responsabilités, dans le cadre de leur mandat. Or, **les risques liés au climat sont une source de risque financier**.

# POURQUOI UN RISQUE ENVIRONNEMENTAL EST UN RISQUE FINANCIER ?

Risque physique

Risque de transition

# LES RISQUES PHYSIQUES

**Les risques physiques** concernent les pertes économiques et financières liées à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques extrêmes (ouragans, inondations …) ainsi qu'aux changements de long terme des tendances climatiques (augmentation du niveau de la mer ou désertification/perturbations du secteur agricole).

# LES RISQUES DE TRANSITION

**Les risques de transition** concernent les risques qui pourraient se matérialiser en cas de transition rapide vers une économie bas-carbone (par exemple, du fait de politiques publiques soudaines, de ruptures, etc.).

=> Risque d'« actifs échoués »

# DES ÉTUDES MENÉES PAR L'ACPR ET L'AMF DEPUIS 2019

- Depuis 2019, l'ACPR et l'AMF publient annuellement leur rapport commun sur les engagements des institutions financières françaises en faveur de la lutte contre le changement climatique et de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Ce suivi, mis en place en même temps que les Commissions Climat et Finance Durable de l'ACPR et l'AMF.

- L'ACPR a lancé en juillet 2020 son exercice pilote climat, dont le résultats ont été publiés en mai 2021.

Exposition des établissements bancaires et des organismes d'assurance français au risque de transition

(part en %; encours en milliards d'euros)

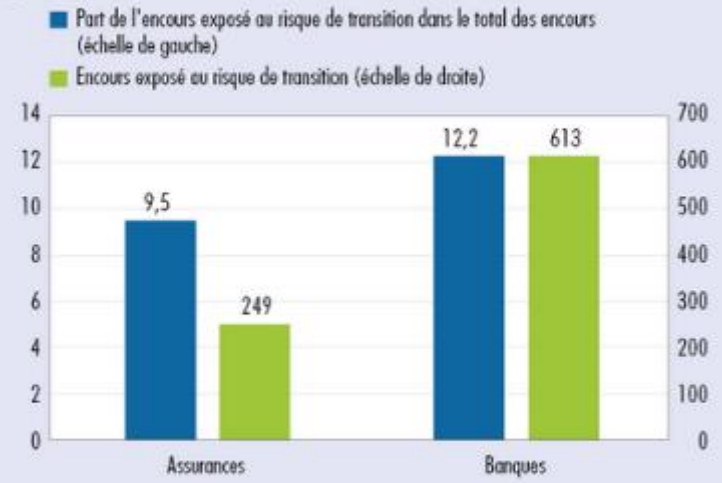


Note : Pour des précisions méthodologiques, se reporter à la note du graphique 3.
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, données au 31 décembre 2017.

**862** milliards d'euros
le montant des expositions des établissements bancaires et organismes d'assurance français aux secteurs les plus carbonés

**Moins de 2,5 %**
la part des actifs des établissements situés dans des zones géographiques moyennement ou fortement vulnérables au changement climatique

# EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE 2020 (RÉSULTAT PUBLIE EN MAI 2021) : 4 SCENARIOS ENVISAGES

**Graphique 1 - Représentation schématique des scénarios de transition et de risque physique inclus dans l'exercice pilote de l'ACPR**

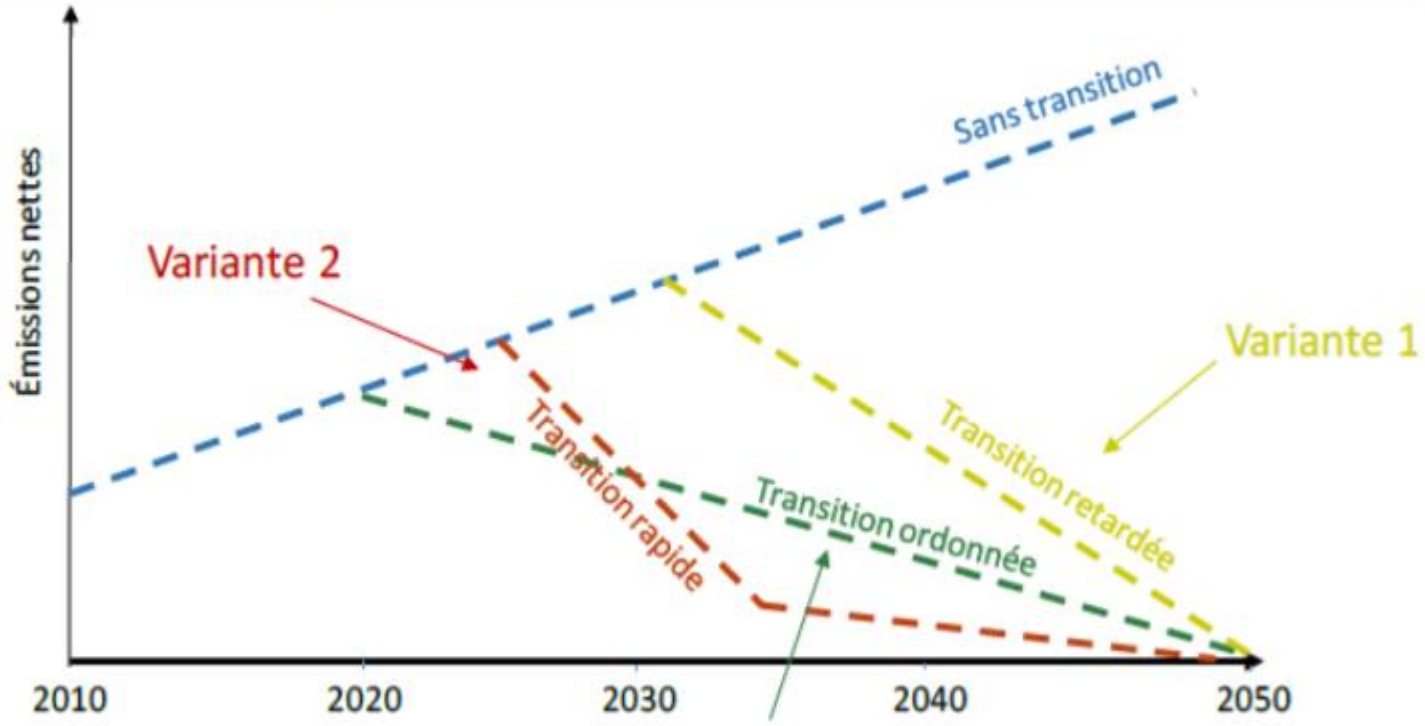


*Source : Données ACPR et Banque de France – spécifications techniques* https://acpr.banque-france.fr/scenarios-et-hypotheses-principales-de-lexercice-pilote-climatique

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE PILOTE CLIMATIQUE 2020 (RÉSULTAT PUBLIE EN MAI 2021)

## Un secteur financier modérément exposé au risque de transition

Au vu des métriques d'analyse retenues, qui seront progressivement affinées, et dans la limite des hypothèses et modèles utilisés, l'exercice confirme l'exposition modérée du secteur financier français au risque de transition. Toutefois, sept secteurs sensibles concentrent une part importante des pertes de marché et voient leur coût du risque multiplié par trois sur la période.

## Une hausse significative de la sinistralité et des primes d'assurance

Sur l'ensemble du territoire français, le changement climatique impliquerait une hausse de la sinistralité liée aux catastrophes naturelles de 2 à 5 fois pour les départements les plus touchés et les primes augmenteraient de 130 à 200 % sur 30 ans pour couvrir ces pertes.

# SINISTRALITE A HORIZON 2050

Source : France Assureurs

**INDEMNISATION MOYENNE VERSÉE PAR SINISTRE**
**(1989-2019, EN EUROS CONSTANTS 2020)**

| | Particuliers | Professionnels | Global |
|---|---|---|---|
| INONDATIONS | 10 230 € | 28 320 € | 14 670 € |
| TEMPÊTES | 2 170 € | 7 380 € | 3 120 € |
| SÉCHERESSE | 16 340 € | NS* | 16 340 € |
| Moyenne tous périls | 4 420 € | 11 690 € | 5 740 € |

## Impact sur l'assurance à l'horizon 2050 en France

### Sécheresse

### Inondations

### Submersion

### Tempête

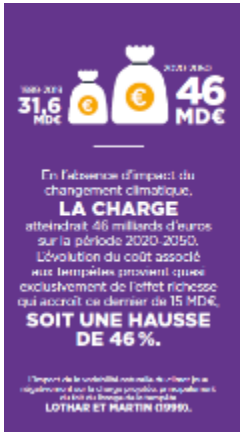

# SINISTRALITÉ A HORIZON 2050

**Graphique 17 – *Sinistralité Tous Périls (2019 – 2050)***

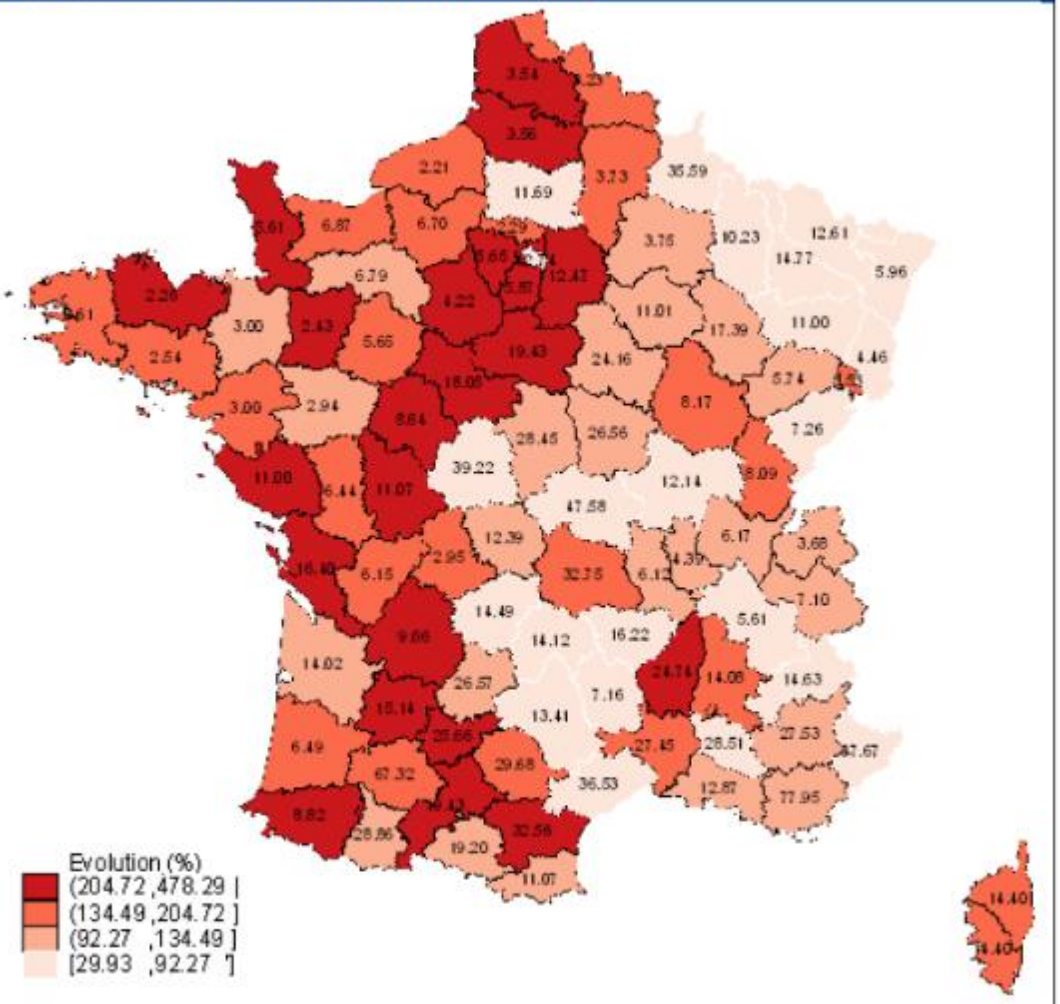


*Aide à la lecture : En Gironde, les sinistres d'assurance s'élevaient à 14,02 euros par habitant en 2019. Ils augmentent sur la période 2020-2050 dans une fourchette comprise entre 92 et 134 %.*

*Source : ACPR*

# LE RÉSEAU POUR LE VERDISSEMENT DU SYSTÈME FINANCIER (NGFS)

- Créé à Paris, en décembre 2017, *One Planet Summit* : **8 banques centrales et superviseurs ont mis en place le réseau NGFS (FR, BoE, Buba, Maroc, Chine et Mexique notamment)**

- Aujourd'hui : **127 membres** et **20 observateurs**

- **Coalition des volontés**. En aucun cas, une instance normative

# LE RAPPORT COMPLET DU NGFS

## Central banks and supervisors

1. Intégrer les risques climatiques dans la suivi de la stabilité financière et la supervision microprudentielle

2. Intégrer les facteurs liés au développement durable dans la gestion de portefeuille pour compte propre

3. Remédier aux lacunes en matière de données

4. Sensibiliser davantage et renforcer les capacités d'analyse, encourager l'assistance technique et le partage des connaissances

## Décideurs de politique économique

5. Parvenir à une publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental sur des bases solides et homogènes au plan international

6. Favoriser le développement d'une « taxonomie » (classification) des activités économiques

# CE QUE LA BANQUE CENTRALE FAIT ET CE QU'ELLE NE FAIT PAS !

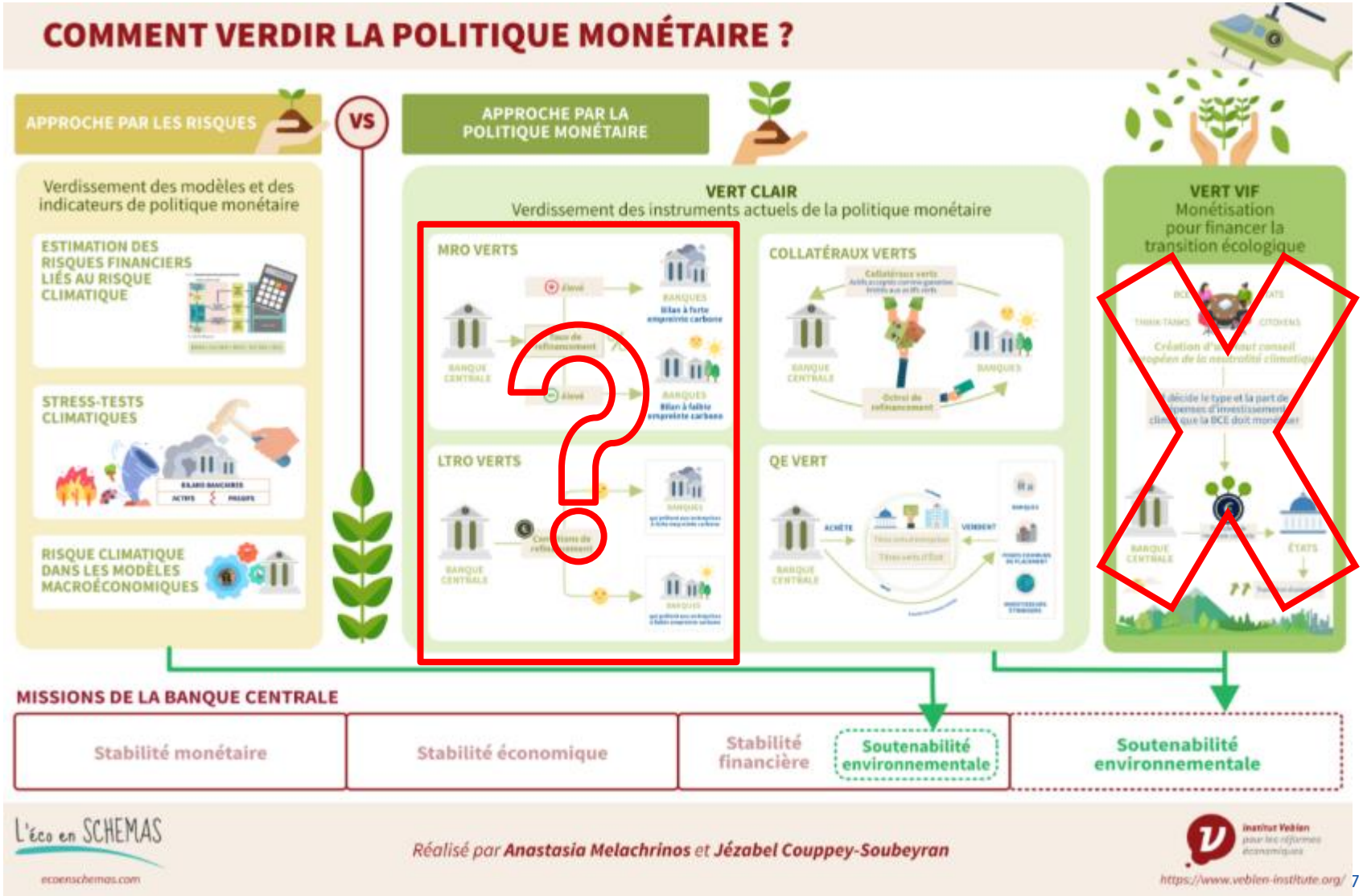

# LA BANQUE DE FRANCE AU DELA DE LA STABILITE FINANCIÈRE ET DE LA POLITIQUE MONETAIRE : INVESTISSEUR RESPONSABLE

## LA BANQUE DE FRANCE, INVESTISSEUR RESPONSABLE

La Banque de France souhaite agir comme Investisseur Responsable dans la gestion de tous les portefeuilles d'actifs financiers dont elle a la pleine responsabilité.

Il s'agit des portefeuilles en adossement des fonds propres et des engagements de retraite de la Banque de France soit 23 milliards d'euros.

**CETTE STRATÉGIE S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS GRANDS AXES :**

### AXE I

**UN ENGAGEMENT CLIMAT**

Aligner les portefeuilles sur une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C et contribuer au financement de la Transition Énergétique et Écologique.

### AXE II

**UNE DÉMARCHE PLUS LARGE AUTOUR D'ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

Exclure de nos investissements des entreprises sur la base de critères ESG.

### AXE III

**UN ENGAGEMENT D'ACTIONNAIRE RESPONSABLE**

Voter en assemblée générale en suivant des principes responsables

# VERDISSEMENT DU COLLATERAL ?

**La Banque de France attribue une cotation aux entreprises**

**La BDF a été chargée l'Etat le 12 Juillet 2023 de créer un indicateur climat :**

- L'indicateur climat devra mesurer le risque physique
- l'indicateur climat devra mesurer le risque de transition

# VERDISSEMENT DU COLLATERAL ?

## L'indicateur climat devra mesurer l'exposition des entreprises au risque physique : travaux avec Météo France

*Température estivale moyenne (°C) sur la période 1976-2005*

Horizon 2035

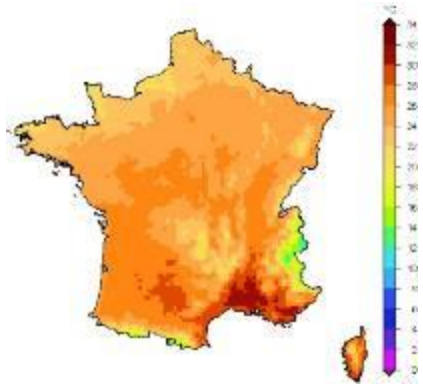

*Température estivale moyenne (°C) à horizon 2035 dans un scénario sans politique climatique*

| Risques physiques directs |
|---|
| Submersion marine |
| Inondation |
| Précipitations (pluies violentes, grêle, neige…) |
| Vague de chaleur , canicules |
| Sécheresse |
| Feux de forêts |
| Tempêtes et vents violents |
| Vague de froid et gel |

| Risques physiques indirects |
|---|
| Impacts sur la chaine de valeurs (fournisseurs, clients), sur la zone d'activité, sur les salariés… |

- **Croisement avec les implantations géographiques des entreprises**

# VERDISSEMENT DU COLLATERAL ?

**L'indicateur climat devra aussi mesurer le risque de transition :**

**Qui est le risque d'un ajustement brutal radical et couteux de sa gestion**

il sera estimé qu'une entreprise est exposée à ce risque à partir du moment où sa trajectoire de décarbonation s'écarte d'une cible sectorielle de référence.

Exemple du secteur du BTP : les émissions indirectes (en amont) liées à la fabrication de l'acier et du ciment, ainsi qu'à leur acheminement sur le chantier, sont largement plus importantes que les émissions directes résultant de la phase de construction.

# VERDISSEMENT DU COLLATERAL ?

**Cet indicateur climat pourra être utilisé à plusieurs titres :**

- Éventuel verdissement du collatéral dans le cadre de la **politique monétaire**
- Pourra être utilisé par les banques commerciales comme un critère additionnel dans le processus d'octroi de prêts
- Permettra d'agréger les portefeuilles bancaires de crédit aux entreprises pour mesurer l'empreinte carbone **(angle stabilité financière)**

# CE SERA UNE RÉFÉRENCE GRATUITE POUR LES ENTREPRISES

- •Construction progressive avec **tests de terrain**.
- •**En 2022**: collecte de données et entretien dédié réalisé par un analyste Banque de France pour 60 entreprises sur 5 secteurs pilotes (transport,immobilier,construction,producteursd'électricité,construc teursautomobiles)
- •**En 2023**,élargissement des tests à un **échantillon de 550 entreprisesde10secteurs**(nouveaux secteurs: ciment,pétrole et gaz,agriculture-agroalimentaire).
- •Après les tests, communication bilatérale de l'indicateur aux entreprises participantes.
- •En2024, quelques autres secteurs seront expérimentés ,permettant un élargissement de l'indicateur

# EN RESUME

- L'indicateur climat en projet, viendra en plus en plus de la Cotation financière de la Banque de France.
- Une mesure des risques climatiques objectivée, et pas « juste » un label…
- Une mesure élaborée en lien avec la méthodologie Assessing low Carbon Transition de Agence de la transition écologique ADEME.
- En bref, un standard public et gratuit pour les entreprises : utile pour leurs relations avec leurs financeurs, et leurs partenaires commerciaux.
- Reposant sur une collecte de donnée unique pour la place financière 10

# QUESTIONS RÉPONSES

# RESSOURCES UTILES

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

ABC de l'économie

L'ÉCO EN BREF | MOT DE L'ACTU | VIDÉOS | JEUX | CONCOURS | ATELIERS

citéco
Cité de l'Économie

Mes questions d'argent
Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

L'ÉCO EN BREF

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# La finance durable

## L'ESSENTIEL

La finance durable désigne l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. L'adjectif « durable » provient de la traduction du mot anglais « *sustainable* » (soutenable).

La finance durable recouvre traditionnellement trois concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte.

définition du caractère socialement responsable se fait selon une grille de critères ESG : environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). La finance socialement responsable repose donc sur une épargne investie sur des projets qui concilient conjointement, d'une part, la performance financière, d'autre part, le respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés (S : dialogue social, formation des salariés, emploi de personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité réglementaire, etc.), enfin les bonnes pratiques de gouvernance (G : transparence de la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, etc.).

Les stratégies d'investissements responsables peuvent revêtir plusieurs formes :

# RESSOURCES ABC DE L'ECONOMIE

L'ÉCO EN BREF

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

## La finance verte

### L'ESSENTIEL

Le changement climatique et les adaptations qu'il implique sont un défi majeur pour l'économie. La lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de chacun, mais aussi de politiques publiques appropriées en matière de transport, de logement, de fiscalité, d'énergie, etc.

Le secteur financier a un rôle déterminant à jouer pour relever ce défi. Pourquoi ? En premier lieu, les établissements financiers, en raison du montant important des ressources financières qu'ils gèrent, peuvent participer activement à l'orientation des investissements vers des projets favorisant la transition énergétique. Par ailleurs, le changement climatique expose les acteurs financiers à des risques dont ils doivent se prémunir. Il y a d'abord les risques physiques, induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (inondations, ouragans, sécheresses, canicules, etc.) et les dommages qui en découlent et que les sociétés d'assurance doivent indemniser. Il y a ensuite les risques de transition : les mesures prises par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone pourraient en effet pénaliser certains secteurs économiques (par exemple dans l'industrie automobile) et les acteurs (notamment les banques) qui les financent.

### QUELQUES CHIFFRES

**12,2 %**
Part des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre dans le bilan des principales banques françaises à fin 2017

**830** milliards de dollars par an
Investissements additionnels liés au secteur énergétique requis au niveau mondial, en moyenne, entre 2016 et 2050, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C

**44 %**
Poids de la place de Paris dans les financements verts des places financières des pays du G7 (2009-2017)

**19 %**
Part des financements affectés à des projets en faveur du climat dans le portefeuille des banques de développement en 2016 (52 % pour l'Agence française de développement – AFD)

*Sources : ACPR, GIEC, Climate Bonds Initiative, ministère de l'Économie et des Finances.*

MOT DE L'ACTU

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Obligation verte

Pour financer un investissement ou une dépense favorable à l'environnement, une entreprise, une collectivité ou un État peuvent décider d'émettre sur les marchés financiers une **obligation verte** (appelée ***green bond*** en anglais). L'obligation verte est un emprunt émis sur les marchés financiers par un « émetteur » (entreprise, collectivité, État). Elle se distingue d'une obligation classique en ce qu'elle finance exclusivement des projets favorables à l'environnement (milieux, écosystèmes).

## POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

La **transition écologique** est devenue un enjeu majeur pour notre société. Elle est notamment associée à la lutte contre le changement climatique lié aux émissions de gaz

Mais, une obligation verte s'accompagne d'un « **reporting** » détaillé (la publication d'informations au titre d'une transparence) qui permet aux investisseurs de s'assurer de la bonne affectation des fonds levés à l'occasion de l'émission au profit d'investissements ou de dépenses favorables à l'environnement.

Concrètement, les obligations vertes permettent de financer des infrastructures comme le développement de transports faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, par exemple en favorisant le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (métro, train, piste cyclable), en verdissant le parc automobile (bus électriques, au biogaz) ou encore en privilégiant la gestion durable des déchets et l'efficacité énergétique…

MOT DE L'ACTU

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# Finance responsable

La finance responsable recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à favoriser le financement de projets ou **d'investissements dits socialement responsables** (ISR). La **finance responsable** est une composante de la finance durable.

La finance responsable repose sur une épargne investie sur **des projets qui concilient performances financières, sociales et environnementales.**

manière conjointe dans la mesure du possible, les **critères dits « ESG »** :

- **des critères environnementaux (E)** : réduction des gaz à effet de serre, performance énergétique, gestion durable des déchets…
- **des critères sociaux (S)** : respect du droit du travail, dialogue social, parité, formation des salariés, emploi des personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité…
- **des critères de gouvernance (G)** : transparence de la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, relation entre les actionnaires, le conseil d'administration et la direction…

Les stratégies d'investissements financiers

ABC MOT DE L'ACTU

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

# La taxonomie verte européenne

Le terme « taxonomie », utilisé à l'origine dans les sciences naturelles, est utilisé maintenant de manière plus large pour désigner **des classifications et des méthodes de classification**.

Le **règlement européen « Taxonomie »** vise à établir un système de classification unifié des activités économiques permettant de déterminer si ces activités peuvent être considérées comme **« durables sur le plan environnemental »** (ou « vertes »). Le règlement demande aux principaux acteurs économiques – financiers et non financiers – de **rendre compte de la proportion de leurs activités « vertes »**. L'objectif est de **réorienter les investissements** vers les activités favorables à la **transition écologique**.

## POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

La Commission européenne a présenté en 2018 un ensemble de propositions législatives dont la pierre angulaire est le règlement « Taxonomie », définitivement adopté par les autorités politiques de

aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (voir infographie).

Les activités sont considérées comme **durables si elles respectent trois critères cumulatifs** : (1) contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux ; (2) ne pas causer de préjudice significatif aux cinq autres objectifs ; (3) respecter des garanties sociales minimales.

Par ailleurs, les activités économiques sont classées en **deux catégories** principales : celles qui sont considérées comme étant **« déjà durables »** (par exemple, la production d'électricité utilisant les éoliennes ou les panneaux solaires) ; et celles qui ne sont pas durables en soi mais qui permettent à d'autres activités de **contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux** (par exemple, la production de batteries électriques).

# SUIVEZ-NOUS

*Educfi Banque de France*

*@Educfi_BDF*

*Educfi Banque de France*

*Banque de France*
*ABC de l'Economie*

# ANNEXE : LES SECTEURS EMETTEURS DE GAZ A EFFET DE SERRE

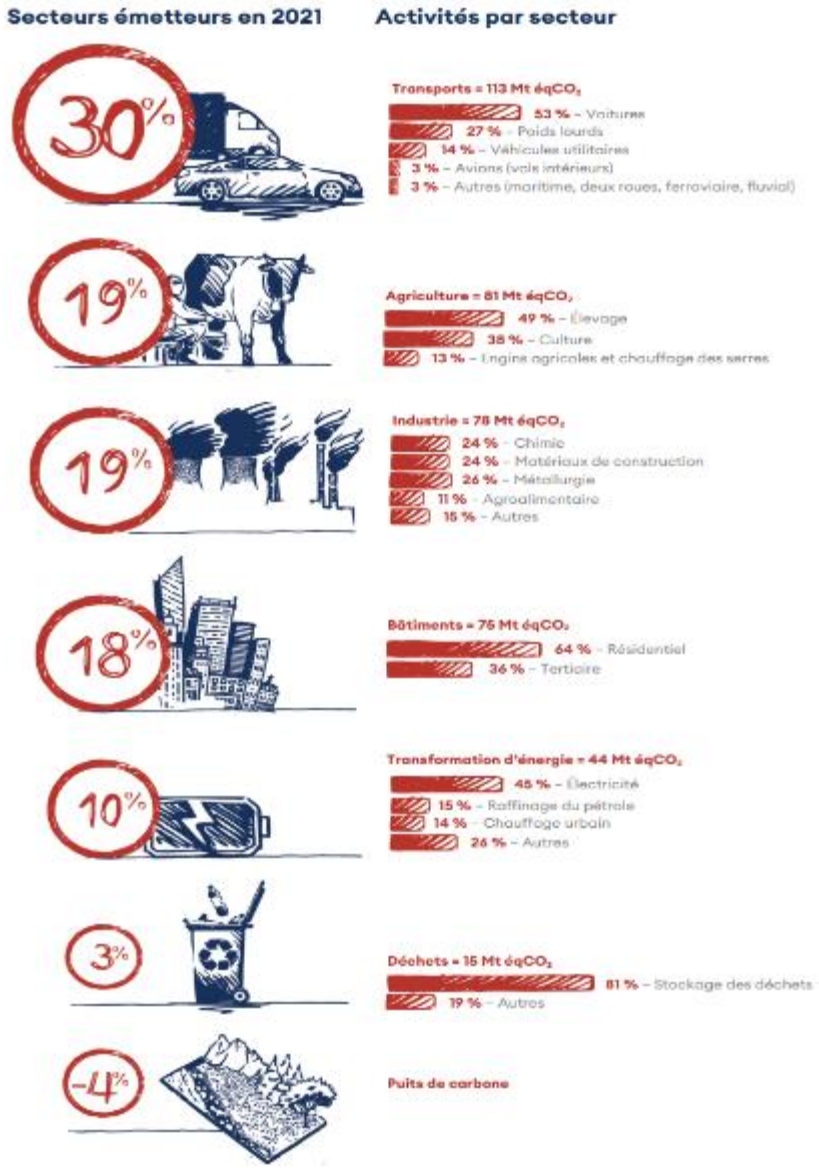


Source : Rapport du Haut Conseil pour le Climat, 2022